



votreargent

COORDINATION MARIE-PIERRE GRÖNDAHL

DONNER DU SENS À SON ÉPARGNE

La succession de crises et de scandales financiers a durablement modifié le rapport des Français à l'argent. Chacun a désormais envie de savoir à quoi il sert.

La rentabilité financière n'est plus l'unique objectif des placements, comme le démontrent l'essor de l'épargne solidaire ou celui du financement participatif. Le point commun de ces dispositifs ? Employer différemment son épargne sans pour autant renoncer au rendement. Les utiliser, c'est aussi une façon de conjuguer convictions et bien-fondé économique, en affirmant sa préférence pour le financement de l'économie sociale et solidaire (ESS) ou, plus largement, des petites et moyennes entreprises, principal moteur de la création d'emplois en France. Cette volonté de prendre des décisions en cohérence avec sa philosophie et ses aspirations s'exprime à tous les niveaux de la société.

La preuve : de plus en plus de Français aisés envisagent d'intégrer un projet philanthropique à la gestion de leur patrimoine.



EPARGNE SOLIDAIRE

Une double rentabilité : sociale et financière

Placer ses économies et les faire fructifier tout en finançant des projets à impact social ou environnemental, c'est l'un des fondamentaux de la finance solidaire. Mode d'emploi.

La finance solidaire séduit. En 2015, 1,62 milliard d'euros ont été déposés sur des placements de ce type, selon le dernier baromètre de l'association Finansol. Un record. « Suite aux scandales financiers de ces dernières années, les Français veulent connaître l'utilisation qui est faite de leur argent », constate Imad Tabet, directeur de la clientèle des particuliers au Crédit coopératif.

« En plaçant votre épargne sur des produits solidaires, vous financez des entreprises à forte utilité sociale ou environnementale qui favorisent l'accès à l'emploi et au logement, les énergies renouvelables et l'entrepreneuriat dans les pays en développement », explique Sophie des Mazery, directrice de l'association Finansol. « Même solidaire, vous restez un épargnant, affirme Claire Castanet, directrice des relations avec les épargnants de l'Autorité des marchés financiers. La rentabilité doit être double : financière et sociale. »

« Tous les établissements proposent aujourd'hui au moins un produit solidaire, poursuit Sophie des Mazery. Il y en a pour tous les goûts et profils (sécurisé, liquide, risqué) : livrets, comptes à terme, fonds solidaires... » Vous pouvez ainsi ouvrir un livret de partage, dont tout ou partie des intérêts annuels seront reversés à l'association de votre choix sous forme de dons, ou opter pour une carte Bleue solidaire.

Autre possibilité : investir solidaire, « soit en direct via la souscription de parts d'entreprises solidaires – vous devenez alors actionnaire –, soit via des fonds solidaires que l'on trouve dans l'assurance-vie, des organismes de placement collectif (Sicav, fonds communs de placement...) ou via l'épargne salariale », détaille Claire Castanet. Le gestionnaire de votre épargne salariale a l'obligation de vous proposer au moins un fonds solidaire. Attention, « seuls 5 à 10 % du fonds sont investis dans des actifs solidaires », précise-t-elle.





La rentabilité de ces produits « est quasi identique, voire légèrement inférieure à un produit d'épargne classique, concède Alix Guibert, responsable des ressources financières d'Habitat et Humanisme. Mais cette différence est très minime compte tenu des avantages fiscaux et surtout de la satisfaction de se dire que son argent a été utile ». « Dans un contexte où l'argent rapporte peu, épargner solidaire trouve d'autant plus son sens », confirme Imad Tabet. Vos intérêts transformés en dons sont généralement déductibles de votre impôt sur le revenu à hauteur de 66 % ou 75 %. Si vous entrez au capital d'une entreprise solidaire, vous pouvez réduire de 18 % du montant investi votre impôt sur le revenu, ou de 50 % votre impôt de solidarité sur la fortune.

Pour être certain que votre argent soit employé comme vous le souhaitez, vous pouvez miser sur des produits labélisés Finansol, dont la liste est consultable sur son site Internet. A titre d'exemple, l'association Habitat et Humanisme, labellisée Finansol, loge et accompagne des personnes en grande difficulté. « L'épargne collectée nous sert de fonds propres pour obtenir des prêts afin de construire, d'acheter et de louer des logements à très bas loyers », explique Alix Guibert. En 2015, grâce à l'épargne des particuliers, 31 000 emplois ont été créés ou consolidés, 4 500 personnes relogées et 50 000 foyers ont été alimentés en énergie renouvelable. ■

Comment fonctionnera le LDD solidaire

Pour donner un coup de pouce à l'économie sociale et solidaire (ESS), le gouvernement a décidé d'orienter une partie de l'épargne des ménages déposée sur les livrets de développement durable (LDD) – 100,7 milliards d'euros de collecte en septembre – vers des associations et des entreprises solidaires. Une partie des sommes déposées sur un « LDD solidaire » sera affectée sous forme de dons au financement de l'ESS. Ce mécanisme diffère de celui des livrets de partage, dont seuls les intérêts sont reversés à des associations. Encore en débat au Parlement en seconde lecture, le texte devrait être voté d'ici à la fin de l'année.

Les 4 clés de l'actionariat solidaire

- 100 % de l'épargne consacrée au financement de l'entreprise solidaire.
- **Souscription simple** : remplir un bulletin d'adhésion.
- **Prix** des parts abordable.
- **Pas de distribution** de dividendes mais des avantages fiscaux.

Avis d'expert

« SOUSCRIRE AU CAPITAL D'UNE ENTREPRISE SOLIDAIRE EST TRÈS ABORDABLE »

SOPHIE DES MAZERY
Directrice de l'association Finansol



Paris Match. Comment souscrire des parts d'entreprises solidaires ?

Sophie des Mazery. Tout particulier peut devenir actionnaire d'une entreprise solidaire. Ces dernières peuvent ouvrir leur capital aux épargnants toute l'année (capital variable), ou faire des levées de fonds de manière ponctuelle (capital fixe) : c'est le cas de la foncière Habitat et Humanisme qui réalise deux levées de fonds par an, souvent sur deux à trois mois. Souscrire au capital d'une entreprise solidaire est très abordable. Par exemple, la Nef, la seule banque éthique en France, propose ses parts à 30 €. La démarche est simple : le site de Finansol permet d'accéder au bulletin de souscription. Il suffit de le retourner à l'entreprise choisie, accompagné d'un chèque du montant de la part souscrite. Cette dernière vous enverra un courrier de confirmation puis, au moment de la déclaration des revenus, un reçu fiscal à conserver pour justifier votre avantage vis-à-vis de l'Administration.

Quelle rentabilité un épargnant peut-il espérer ?

Une entreprise solidaire ne rémunère pas ses actionnaires et il n'y a en général pas de plus-value à la revente des parts. Les avantages fiscaux qui lui sont liés sont en revanche loin d'être négligeables et peuvent tout à fait être considérés comme une vraie performance financière. Si vous êtes assujéti à l'impôt sur le revenu, vous pouvez déduire de votre impôt 18 % du montant de la souscription de parts de capital. Pour les contribuables soumis à l'impôt de solidarité sur la fortune, il est possible de déduire 50 %. Il existe toutefois des plafonds d'investissement et de déduction. Il faut aussi conserver vos parts au minimum cinq ans et ne pas vous faire rembourser par l'entreprise dans les sept premières années. **Diriez-vous que c'est le moyen le plus direct de se lancer dans la finance solidaire ?**

C'est la manière la plus engageante : l'épargnant est certain que son argent servira à 100 % à l'activité de l'entreprise et à son développement. Une trentaine d'entreprises solidaires sont répertoriées sur le site de Finansol et bénéficient du label, ce qui assure une totale transparence.

(Suite page 130)



RELANCEZ L'ÉCONOMIE AVEC VOTRE ÉPARGNE!

Contribuer au redressement économique de la France, c'est désormais à la portée de tous en allouant différemment son épargne. Gros plan sur les placements qui permettent de financer les entreprises.

Le retour de la croissance en France passera par la mobilisation de l'épargne des Français. C'est le credo de l'Association nationale des sociétés par actions (Ansa), qui défend les intérêts des sociétés et des actionnaires. C'est aussi l'un des messages de plusieurs candidats à la primaire de la droite et du centre, Alain Juppé et François Fillon en tête, mais aussi à gauche par Arnaud Montebourg.

Historiquement, les placements permettant de contribuer au financement de l'économie sont associés à d'importants avantages fiscaux. C'est aussi le cas des FCPI (fonds communs de placement dans l'innovation), apparus en 1997, et des FIP (fonds d'investissement de proximité), créés en 2003, qui permettent d'investir indirectement au capital d'entreprises non cotées en Bourse en contrepartie d'une réduction d'impôt sur le revenu ou sur la fortune.

«Lorsque nous avons créé 123Venture en 2001, nous souhaitions démocratiser l'investissement dans le non-coté. Aujourd'hui, les particuliers pèsent davantage que les "business angels" ou les "family offices" dans le financement des entreprises», se félicite Xavier Antho-

nioz, président du directoire de 123Venture. C'est grâce à un dispositif fiscale similaire mis en place par Alain Madelin que les Français sont incités depuis 1994 à participer aux levées de fonds de PME non cotées. C'est depuis 2010 que cette pratique est devenue accessible au plus grand nombre, grâce à l'avènement sur Internet du financement participatif, ou «crowdfunding».

«Les entreprises étaient auparavant dans l'incapacité de s'adresser directement au grand public pour lever des capitaux, sauf en s'introduisant en Bourse, observe Benoît Bazzocchi, président de SmartAngels.fr, l'un des principaux acteurs du secteur. Désormais, les entrepreneurs peuvent présenter leur projet à tous, et pas seulement à des investisseurs professionnels.» Chacun peut ainsi devenir actionnaire d'une start-up ou d'une récente PME à partir de 100 à 1000 €, selon les plateformes. Ce concept s'est également décliné dans le domaine du prêt, baptisé «crowdlending».

«C'est le moyen de financer les petites et moyennes entreprises en ligne grâce à votre épargne», résume Mathieu George, fondateur du blog Crowdlending.fr. «En quelque sorte, vous devenez



banquier via une plateforme de prêt régulée», complète Olivier Goy, fondateur et président du directoire de Lendix. En moyenne, les particuliers prêteurs perçoivent un rendement brut de 7 % par an sur une durée d'un peu plus de trois ans, soit environ 3,5 % après impôt et prélèvements sociaux, si vous vous situez dans la tranche d'imposition à 30 %.

Outre le rendement attendu, c'est la possibilité de sélectionner soi-même les projets. «Vous savez où va votre argent et à quoi il sert, explique Mathieu George. Vous agissez en choisissant

Avis d'expert

« SOYEZ SÉLECTIFS »

SÉBASTIEN FAIJEAN
Directeur associé chez IDMidCaps

Paris Match. Comment investir?

Sébastien Faijean. Sur 26 introductions en Bourse en 2015, 11 ont vu le cours de leur action baisser. Il faut donc faire preuve de sélectivité. Si vous faites vos premiers pas, évitez les modèles medtech ou biotech, difficiles à comprendre. Misez sur des sociétés qui peuvent s'autofinancer, dont la Bourse constitue un outil de financement complémentaire.

Vous préférez les PME et ETI cotées aux valeurs du Cac 40...

Proportionnellement, leurs retombées en matière de création ou de maintien de l'emploi et de prélèvements fiscaux en France sont plus importantes. Elles affichent une croissance moyenne annuelle de 6 % de leurs effectifs depuis 2007 et paient un taux d'impôt sur les sociétés de 38 %, largement supérieur à celui des sociétés du Cac 40. Grâce à la Bourse, Orpea – un groupe spécialisé dans la prise en charge de la dépendance des personnes âgées – a vu son chiffre d'affaires passer de 156 millions d'euros en 2002 à plus de 2,8 milliards attendus cette année...





un secteur d'activité, ou bien des entreprises proches de chez vous, ou encore par typologie de projet : développement, accompagnement d'une famille à la reprise d'une entreprise ou d'un entrepreneur face à un besoin de trésorerie, acquisition d'un matériel...»

Investir directement est-il adapté à tous les profils ? « Plus vous avancez en âge, plus la sécurisation de votre épargne est un enjeu important. La prise de risque, aussi minime soit-elle, ne vous convient peut-être pas », prévient Steve Le Goff, gérant associé du cabinet de conseil en gestion de patrimoine Aelis Patrimoine. « Pour investir au capital d'entreprises, il faut utiliser de l'argent dont vous n'aurez pas besoin à moyen terme : vous ne savez pas dans combien de temps vous récupérez votre investissement et vous pouvez tout perdre, remarque Benoît Bazzocchi. En contrepartie, vous bénéficiez potentiellement d'un multiple élevé de plus-value. » Dans le domaine du prêt aux entreprises, le capital n'est pas non plus garanti, les entreprises financées pouvant éprouver les pires peines à rembourser les prêts, jusqu'à faire faillite. « Les rendements sont présentés par les pla-

teformes avant défaut de paiement. En moyenne, le taux de défaut est assez élevé : il atteint 5 à 6 %. Avant de prêter de l'argent, renseignez-vous sur la qualité de leur recouvrement », conseille Mathieu George. Autre impératif : la diversification sur un nombre important de projets, pour répartir vos risques. « Au moins une cinquantaine de prêts », précise Olivier Goy. Ce qui n'est pas évident en raison du temps que cela requiert et de la nécessité d'investir simultanément.

Si vous préférez minimiser vos risques, une option existe, plus accessible mais moins rémunératrice. Dès 10 €, certaines banques proposent des livrets rémunérés affectant votre épargne à l'octroi de prêts aux entreprises de votre région, comme à la Caisse d'épargne, ou de soutenir les projets d'une autre région, à l'image du livret Coopération pour ma région du Crédit Coopératif. Dans ce cadre, « c'est le principe de traçabilité qui s'applique », souligne Imad Tabet, directeur de la clientèle des particuliers au Crédit coopératif. ■

Financez l'économie des Dom-Tom grâce à la défiscalisation outre-mer

L'économie des départements et collectivités d'outre-mer est soumise à des handicaps structurels liés à leur éloignement. Pour diminuer les coûts de production des logements et de fonctionnement des entreprises, la loi incite les contribuables fortement imposés à utiliser les dispositifs de défiscalisation outre-mer. C'est le cas du Girardin industriel qui permet aux entreprises ultramarines de financer à moindre coût l'acquisition ou le renouvellement du matériel nécessaire à leur exploitation. « Vous réalisez un apport à fonds perdus de 10 000 € et bénéficiez dès l'année suivante d'une réduction d'impôt de 11 500 €, explique Jérôme Devaud, directeur général délégué d'Inter Invest. L'objectif est d'apporter une réponse à la problématique du prix des matériels, lequel est grevé par d'importants frais de transport. »

Sélection de produits d'épargne solidaire

NOM DU PRODUIT	ETABLISSEMENT FINANCIER	TYPE	CARACTÉRISTIQUES
ENTRAID'ÉPARGNE	CARAC	Assurance-vie monosupport en euros avec un mécanisme solidaire	A chaque versement, 1 % est automatiquement reversé à l'association de votre choix sous forme de dons
CONTRAT SOLIDAIRE	CRÉDIT AGRICOLE	Assurance-vie multisupports solidaire	Fonds euros et unités de compte solidaires : 5 à 10 % de ces actifs investis dans des activités solidaires
LIVRET A AUTREMENT	MAIF	Livret d'épargne	25 % des intérêts annuels versés sous forme de dons au fonds solidaire MAIF + choix de donner 1 % à chaque versement
LIVRETS CODEVAIR RÉGIONAUX	BANQUE POPULAIRE	Livret d'épargne	Octroi de prêts à taux privilégiés en vue de financer des investissements locaux à vocation environnementale et sociale
LIVRET JEUNE AGIR	CRÉDIT COOPÉRATIF	Livret d'épargne	Dons à hauteur de 50 %, 75 % ou 100 % des intérêts annuels à une des 19 associations proposées
FCP ECUREUIL BÉNÉFICES EMPLOI	CRÉDIT D'ÉPARGNE	Fonds commun de placement (FCP)	5 à 10 % des sommes collectées sur le fonds sont affectés au soutien de plus de 50 structures solidaires
LIVRET D'ÉPARGNE POUR LES AUTRES	CRÉDIT MUTUEL	Livret d'épargne	50 %, 75 % ou 100 % des intérêts annuels versés à une ou plusieurs associations de son choix
FCP BNP PARIBAS SOCIAL BUSINESS FRANCE	BNP PARIBAS	Fonds commun de placement (FCP)	5 à 10 % des sommes collectées sur le fonds sont affectés au soutien d'entreprises solidaires intervenant en France

(Suite page 134)